



Recommandations de la Coalition Climat pour la COP Climat en Azerbaïdjan (COP29)

0. Droits humains en Azerbaïdjan	4
1. Limiter le réchauffement à 1,5°C et éliminer concrètement les combustibles fossiles	4
2. Financement climatique international	6
3. Un système financier conforme à la justice climatique	8
4. Une transition juste	9
5. Justice de genre	10
6. Pertes et préjudices	11
7. Adaptation aux changements climatiques	12
8. Agriculture et systèmes alimentaires	12
9. Nature et biodiversité	14
10. Marché carbone	15
11. Les jeunes, les enfants et les générations futures	16

La Coalition Climat, un réseau belge de plus de 100 organisations de la société civile, formule des recommandations à l'intention des autorités belges. Les principales priorités pour la COP 29 sont résumées ci-dessous, avec des lignes techniques spécifiques pour les niveaux belges européen et international.

Résumé : Quels sont les enjeux de la COP29 ?

La 29e conférence internationale sur le climat (COP29) se tiendra cette année à Bakou, en Azerbaïdjan, du 11 au 22 novembre 2024. La présidence de la COP a présenté ses plans pour Bakou, avec les points clés suivants : "Renforcer l'ambition, permettre l'action." Ces initiatives sont insuffisantes pour permettre le changement systémique nécessaire. Les événements climatiques extrêmes tels que les sécheresses, les inondations et les vagues de chaleur affectent déjà les plus vulnérables dans le monde entier.

La tâche est claire : nous devons éliminer progressivement les combustibles fossiles, fixer un objectif équitable en matière de financement de la lutte contre le changement climatique et élaborer des plans nationaux ambitieux dans ce domaine. Le rapport du GIEC souligne que l'objectif critique de 1,5 °C est encore réalisable, à condition d'agir maintenant. Pour ce faire, il faut à la fois renforcer les plans climatiques de la Belgique et les efforts déployés au niveau international. Seule la coopération multilatérale nous permettra de résoudre efficacement la crise climatique. La COP29 offre l'opportunité d'accélérer les ambitions mondiales en matière de climat et de mettre le cap sur un avenir robuste à la crise climatique et socialement juste.

1. **Limiter le réchauffement à 1,5°C et éliminer progressivement les combustibles fossiles :** *Le Bilan Mondial montre que les plans nationaux pour le climat (CND) actuels sont insuffisants pour maintenir le réchauffement en-dessous de 1,5°C. La Belgique doit revoir ses ambitions à la hausse pour 2030, 2035 et 2040 et accélérer l'abandon progressif des combustibles fossiles et des subventions.*
2. **Un nouvel objectif pour le financement climatique international conforme à l'ambition et à l'équité :** *Le succès de la COP 29, et de l'Accord de Paris, dépend de la fixation d'un nouvel objectif adapté aux besoins des pays et communautés à faible revenu. La Belgique, en tant qu'émetteur historique, devrait augmenter sa contribution à au moins 500 millions d'euros. En outre, des mesures structurelles, telles que l'allègement de la dette des pays les plus touchés par la crise climatique, restent nécessaires*
3. **Une transition équitable, tant au niveau national qu'international :** *La transition vers une société à faibles émissions carbone doit être équitable, sur la base des principes de l'Organisation internationale du travail et mettant l'accent sur les emplois verts décents et l'égalité sociale.*
4. **La justice de genre au cœur de la politique climatique :** *Le genre doit être au cœur de toute action climatique. La COP 29 marque la fin du plan d'action quinquennal sur le genre. Ce plan mérite une attention politique et devrait être renouvelé avec un nouveau cadre décennal, comprenant des indicateurs de progrès clairs.*
5. **L'opérationnalisation du Fonds pour pertes et dommages :** *Il est urgent de s'attaquer aux conséquences des phénomènes extrêmes liés au dérèglement climatique, tels que les inondations et les sécheresses. Le Fonds pour les pertes et dommages, créé lors de la COP 28, devrait être rendu opérationnel en mettant l'accent sur l'accessibilité et en promettant des financements importants.*

6. **Une approche holistique de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.** Ces questions sont cruciales dans les négociations des Nations unies sur le climat en raison de leur lien direct avec le changement climatique. Il est essentiel de mettre l'accent sur l'agroécologie et de soutenir les petits exploitants agricoles.
7. **La perte de biodiversité et la crise climatique :** La protection de la nature et des écosystèmes est essentielle tant pour l'atténuation que pour l'adaptation. La COP 29 devrait mettre en place un groupe de travail chargé de mettre en évidence les liens entre le climat et la nature, y compris les solutions fondées sur la nature. En tant que Blue Leader, la Belgique peut jouer un rôle de premier plan dans la protection des océans en tant que puits de carbone.
8. **Mettre l'accent sur les enfants et les jeunes.** Les enfants, qui représentent un tiers de la population mondiale, sont particulièrement vulnérables aux effets de la crise climatique. Pour parvenir à une justice intergénérationnelle, il convient d'accorder une attention particulière aux effets sur les enfants et de renforcer la participation des enfants et des jeunes aux politiques et aux négociations.

Recommandations techniques

0. Droits humains en Azerbaïdjan

La COP 29 se déroule dans un contexte de répression croissante en Azerbaïdjan, où les libertés d'expression, d'association et de réunion ont été presque totalement supprimées.

Des organisations indépendantes de la société civile ont été fermées de force au cours des derniers mois, et des personnes ont été détenues, emprisonnées ou forcées de fuir à l'étranger pour des raisons politiques. Ceux qui tentent de faire entendre une voix indépendante et critique dans la perspective de la COP 29 s'exposent à de graves représailles, en particulier après la conférence.

Les militants azerbaïdjanais des droits humains estiment qu'environ 300 personnes, dont des journalistes et des manifestants pacifiques, sont emprisonnées pour des raisons politiques dans des conditions inhumaines qui ne respectent pas les normes internationales en matière de droits humains. Ces personnes se voient souvent refuser l'accès à des membres de leur famille, à des avocats ou à des soins médicaux. Sans un changement radical de la part des autorités azerbaïdjanaises, les voix indépendantes ne pourront pas participer librement à la COP 29, ce qui nuira au processus et aux résultats.

Recommandations aux autorités azerbaïdjanaises et à la communauté internationale :

1. Assurer un environnement sûr pour tous les participants à la COP 29, quelle que soit leur nationalité ou leur origine.
2. Libérer toutes les personnes arrêtées pour avoir exercé pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion, et abroger les lois qui restreignent ces droits.

Appeler tous les États participant à la COP 29 à exhorter les autorités azerbaïdjanaises à améliorer de manière significative leurs politiques en matière de droits humains avant la conférence.

1. Limiter le réchauffement à 1,5°C et éliminer concrètement les combustibles fossiles

La décision du Bilan Mondial (GST), prise lors de la COP 28 qui encourage la "transition vers l'abandon des combustibles fossiles" constitue une étape historique. Toutefois, le succès dépend d'actions concrètes, de l'équité et de la mise en œuvre. La COP 29 offre l'opportunité de garantir des progrès en incorporant les décisions du GST dans les plans nationaux pour le climat (CND¹) qui seront révisés en 2025.

International

¹ Contribution nationale déterminée

- **Plaider en faveur de l'intégration des décisions du Bilan Mondial dans les nouveaux CND**, avec la plus grande ambition possible tout en visant une transition équitable. D'ici 2025, les nouveaux plans climatiques (CND) de toutes les parties doivent fixer des objectifs ambitieux. Le Bilan Mondial a décidé de réduire les émissions mondiales de 43 % d'ici à 2030 et de 60 % d'ici à 2035 afin d'atteindre l'objectif de 1,5 °C. Les parties doivent suivre l'appel du secrétaire général des Nations unies qui, sur la base du rapport du GIEC, préconise la neutralité climatique pour les pays riches d'ici 2040 et pour les économies émergentes d'ici 2050².
- **Plaider pour un engagement en faveur de l'élimination progressive des combustibles fossiles**. La combustion du pétrole, du gaz et du charbon étant la principale source d'émissions de gaz à effet de serre. Il est essentiel d'établir des trajectoires claires pour la réduction immédiate de l'utilisation des combustibles fossiles. Ces trajectoires doivent être intégrées dans les nouveaux plans climatiques, avec des objectifs concrets et quantitatifs à court terme, y compris l'accélération des énergies renouvelables. Au niveau international, un moratoire sur les nouveaux investissements dans l'extraction des combustibles fossiles doit être instauré, comme le conseille l'Agence internationale de l'énergie.
- Appeler à **l'accélération de la production d'énergie renouvelable**, avec un **objectif clair de réduction de la consommation d'énergie**. Le transfert de technologies et les investissements à grande échelle dans la transition vers 100 % d'énergies renouvelables sont nécessaires, dans le but d'assurer une transition équitable dans le secteur de l'énergie.
- Opter sur le territoire belge et européen pour des technologies durables éprouvées et des solutions disponibles en vue de réduire les émissions à la source. Elles ne doivent **pas s'appuyer sur des technologies risquées et spéculatives** telles que la géo-ingénierie.
- **Rendre compatible les CDN avec les objectifs du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal et les ODD**. Cela signifie également qu'il faut passer à des méthodes de consommation et de production plus durables, compte tenu de la pression insoutenable exercée sur les ressources naturelles telles que la terre et l'eau³.
- Se profiler en tant que pays **comme un défenseur actif de la coopération internationale et européenne en matière de climat**. Il s'agit notamment de soutenir les initiatives diplomatiques, telles que la déclaration annuelle de la **High Ambition Coalition**, et de promouvoir les partenariats avec les pays vulnérables sur le plan climatique.
- Accorder davantage d'attention aux émissions **du secteur militaire**, qui est actuellement exempté de l'obligation de déclaration dans le cadre des objectifs climatiques internationaux.

Belgique et UE

² <https://press.un.org/en/2023/sgsm21730.doc.htm>

³ UNEP (2024) <https://www.resourcepanel.org/reports/global-resources-outlook-2024>

- **Finaliser le plan national énergie-climat (PNEC 2030) au niveau fédéral, bruxellois et flamand.** Le plan doit réduire de manière significative les émissions dans toutes les régions et nous mettre sur la voie de la neutralité climatique. Il doit réduire la consommation globale d'énergie et amorcer une élimination progressive des combustibles fossiles, l'objectif ultime étant d'atteindre 100 % d'énergies renouvelables. Il doit également rendre la société plus résiliente et préparer l'adaptation, en plus de l'atténuation.
- Fixer l'objectif légal de réduction des émissions directes de gaz à effet de serre **d'au moins 61% par rapport à 1990**, aux niveaux belge et européen dans le cadre des CND et du PNEC pour 2030, tout en poursuivant les efforts pour atteindre les niveaux de réduction supérieurs nécessaires⁴.
- **Adopter d'ici 2035**, un objectif intermédiaire cohérent de réduction des émissions **d'au moins 80 %** par rapport à 1990⁵.
- Fixer leur objectif légal de réduction des émissions directes de gaz à effet de serre **d'au moins 95 % par rapport à 1990, d'ici 2040**, viser la neutralité climatique à cette date.
- Intégrer dans le **cadre de ces objectifs, les principes d'une transition juste**, et des mesures et prendre des mesures pour atteindre à la fois les objectifs climatiques et les objectifs sociaux.
- Mettre en œuvre **les engagements sectoriels** pris par la Belgique lors de la COP 26, notamment en matière de déforestation et d'investissements publics verts. Il est important d'assurer la transparence sur les progrès réalisés et les mesures de suivi prévues.

2. Financement climatique international

Le financement climatique international est essentiel pour aider les pays à faible revenu à réduire leurs émissions et à s'adapter au changement climatique. Les parties ont donc décidé de fournir 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020. Non seulement cette promesse n'a pas été tenue, mais de nombreux problèmes se posent quant à la répartition et à la qualité du financement⁶. Cette année, les pays fixeront un nouvel objectif commun au-delà de 2025, sur la base des priorités et des besoins des pays à faible revenu.

International :

- **Le nouvel objectif collectif quantifié de financement de la lutte contre le changement climatique (NCQG) pour l'après-2025** devrait combler les lacunes de l'objectif des 100

⁴ Rogelj, J., Grantham Institute Science Brief: 'Belgium's national emission pathway in the context of the global remaining carbon budget', maart 2023. Fekete, H. en Höhne, N., New Climate Institute, 'Wat is een eerlijk emissiebudget voor België', maart 2023.

⁵ Sur la base des rapports du GIEC, CAN-Europe estime qu'il est nécessaire de réduire les émissions en Europe de 65 à 73 % par rapport à 1990 d'ici 2030 afin d'atteindre la neutralité climatique au plus tard en 2040 et de contribuer équitablement à l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5°C.

⁶ L'objectif de 100 milliards n'a pas été atteint avant 2022, selon l'OCDE. Ce chiffre est toutefois contesté, compte tenu de la surutilisation des prêts et de la surdéclaration. Il existe également d'autres lacunes : la majorité du financement va aux pays à revenu intermédiaire et aux projets d'atténuation....

milliards et fournir un cadre équitable et ambitieux pour soutenir les pays à faible revenu et leurs communautés. Plus précisément, nous appelons à :

- Plaider pour **un objectif central de financement public d'au moins 1.000 milliards de dollars par an**. Si d'autres instruments (par exemple le financement privé) restent nécessaires pour couvrir les coûts calculés⁷, le financement public demeure indispensable, en particulier pour les mesures d'adaptation ainsi que pour couvrir les pertes et préjudices et pour les pays à faible revenu.
- Inclure des **sous-objectifs pour l'atténuation, l'adaptation, les pertes et préjudices**, ainsi que les besoins des travailleurs en matière de transition professionnelle, de développement des compétences, de protection sociale, de sécurité et de bien-être au travail.
- **Les pays riches dont les émissions historiques sont importantes devraient prendre les devants** et, conformément à l'Accord de Paris, honorer leur engagement à fournir un soutien financier. Les discussions sur l'augmentation du nombre de donateurs devraient avoir lieu après la COP 29, dans le respect du principe des responsabilités communes mais différenciées (CBDR).
- **Fonder le NCQG sur base sur des principes de justice climatique tels que la CBDR, la prévisibilité, l'additionalité et l'inclusivité**. Tous les flux financiers doivent être compatibles avec les droits humains, la transition équitable, l'égalité de genre et les droits des communautés autochtones. L'accès au financement climatique devrait être facilité, en mettant l'accent sur les groupes marginalisés.
- Garantir **une définition claire du financement climatique international**, y compris "nouveau et additionnel", ainsi que **des règles uniformes de rapportage** afin d'éviter que l'objectif ne soit sapé par un excès de rapports.
- **Assurer le financement par le biais des fonds multilatéraux pour le climat de la CCNUCC**, tels que le Fonds vert pour le climat, compte tenu de la transparence et de l'engagement à l'égard des objectifs climatiques des Nations unies.
- **Agir urgemment pour mettre fin à l'escalade de la crise de la dette dans les pays à faible revenu et à moyen revenu**. Le financement climatique international est en grande partie fourni sous forme de prêts, ce qui aggrave le fardeau de la dette dans de nombreux pays à faible revenu. Le NCQG devrait donc donner la priorité au financement public sous forme de subventions. Si des prêts sont accordés, ils doivent l'être à des conditions favorables. En outre, des mesures structurelles sont nécessaires, telles que la mise en place d'un mécanisme multilatéral de restructuration de la dette, transparent et équitable sous l'égide des Nations unies.

Belgique et UE

- Accroître significativement les fonds publics belges pour contribuer de manière équitable. Pour apporter une contribution équitable, la Belgique doit accroître son

⁷ Le coût estimé dans les "pays en développement" pour atteindre leurs objectifs de CDN pour la période allant jusqu'à 2030 est actuellement de 5,8 à 5,9 billions de dollars (CCNUCC 2023).

engagement en faveur d'une trajectoire de croissance **d'au moins 500 millions d'euros par an**, révisable en fonction du NCQG, mais pas au détriment des ressources de la coopération au développement ("nouveaux et additionnels")⁸.

- **Promouvoir des sources de financement innovantes et socialement équitables**, fondées sur le principe du "pollueur-payeur" afin de combler le déficit de financement. Entre autres, l'élimination progressive et équitable des subventions aux énergies fossiles et l'imposition des grandes fortunes peuvent générer des ressources sans peser sur les revenus les plus faibles. Au niveau belge/européen, les ressources provenant du système d'échange de quotas d'émission (ETS) et du mécanisme d'ajustement aux frontières pour le carbone (CBAM) devraient être utilisées pour la politique climatique nationale et le financement international de la lutte contre le changement climatique.

3. Un système financier conforme à la justice climatique

L'article 2.1(c) de l'Accord de Paris sur le climat vise à "aligner les flux de financement sur une trajectoire de faibles émissions de gaz à effet de serre et de développement résilient au climat." Il est important de prendre en compte le contexte spécifique de chaque pays tout en garantissant la réduction de la pauvreté.

- Plaider pour **la fin des subventions aux énergies fossiles**⁹, avec un encadrement social approprié. Ces subventions s'élèvent actuellement à 15 milliards € en Belgique d'ici 2023. Cela peut se faire par le vote d'une loi prévoyant une suppression progressive au cours de la prochaine législature, couplée à un inventaire obligatoire soumis annuellement au parlement. Un plan de suppression progressive des subventions aux combustibles fossiles offre également l'occasion d'utiliser les instruments fiscaux disponibles de manière à décourager l'utilisation des combustibles fossiles et à encourager l'utilisation d'énergies non fossiles.
- Plaider pour **la durabilité des banques de développement multilatérales et nationales** et d'autres institutions de financement public. Ces institutions devraient placer la lutte contre la crise climatique et de la biodiversité au cœur de leur mandat et de leurs opérations, conformément à l'Accord de Paris. En outre, les banques de développement telles que le FMI et la Banque mondiale doivent s'attaquer d'urgence à la crise de la dette, garantir le respect des droits humains et mettre en place des structures de gouvernance démocratiques. À cet égard, la Belgique devrait montrer l'exemple en alignant ses propres sociétés d'investissement sur l'Accord de Paris.
- Introduire **un test climatique** pour tous les investissements publics afin de s'assurer qu'ils sont conformes à l'article 2.1c de l'Accord de Paris.

⁸ <https://www.wri.org/insights/international-climate-finance-which-countries-should-pay> Différents calculs estiment une contribution équitable de la Belgique à environ 1 milliard de dollars (y compris les contributions aux banques de développement, que la Belgique ne déclare pas comme financement climatique). Selon le calcul de 11.11.11, une contribution équitable de la Belgique s'élève à au moins 500 millions d'euros (à l'exclusion des contributions aux banques de développement).

⁹ https://financien.belgium.be/sites/default/files/Statistieken_SD/Inventaris/FFS_2024_samenvatting_NL.pdf

- Imposer à la **Banque nationale de Belgique** d'encourager un secteur financier plus durable en rendant son propre portefeuille plus durable et décarboné. Encourager le secteur bancaire à identifier et à décourager les investissements nuisibles.
- Travailler à l'élaboration d'un cadre contraignant sur la transparence et la participation des acteurs financiers à l'économie fossile, et exiger des institutions financières qu'elles alignent leurs activités sur les objectifs climatiques en signant le "**SBTi Finance Framework**" - ce qui permet de fixer des objectifs scientifiques adaptés au secteur. Des politiques fiscales et économiques plus larges devraient également être alignées avec une transition équitable.
- Exercer l'influence des autorités belges sur **Belfius**, une banque entièrement gérée par l'État fédéral, **pour promouvoir la transition**. Belfius devrait se concentrer sur la fourniture de services innovants qui soutiennent la transition économique et sociale. Les fonds de pension doivent être investis pleinement dans des entreprises durables d'ici 2030. Belfius pourrait également proposer des produits axés sur la transition écologique et investir dans des entreprises nationales de différentes tailles.

4. Une transition juste

Avec l'adoption du programme de travail pour une transition juste (JTWP), la COP 28 a reconnu l'importance de mettre en œuvre l'Accord de Paris avec l'équité comme principe directeur. Il est essentiel de prendre des mesures concrètes pour garantir la justice sociale et économique, l'emploi et d'autres aspects.

- Se concentrer sur **la mise en œuvre du programme de travail pour une transition juste (JTWP)**, conformément au principe d'une "transition juste pour la main-d'œuvre et la création de travail décent et d'emplois de qualité en accord avec les priorités de développement établies au niveau national", tel que défini dans l'Accord de Paris¹⁰. Les droits fondamentaux du travail, l'autonomisation des travailleurs et de leurs syndicats et la protection sociale devraient constituer des principes essentiels. En outre, une transition équitable dans le PTCE devrait se fonder plus concrètement sur les lignes directrices de l'OIT (2015)¹¹ et la récente résolution de l'OIT (2023)¹². En Azerbaïdjan, les pays devraient partager les meilleures pratiques sur la manière dont ils développent des programmes nationaux de transition juste lors de la réunion ministérielle. Cela devrait conduire chaque partie, lors de la révision de sa CDN, à rendre compte de la manière dont, en consultation avec les travailleurs et les autres parties prenantes, la transition juste est mise en pratique et concrétisée.
- Mettre en place des **soins de santé universels, des allocations de chômage et d'autres formes de protection sociale** pour atténuer les effets de la crise climatique, qui menace les emplois et les revenus.

¹⁰ https://www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/202309151259---ITUCTUNGO%20Submission%20JTWP_15092023%20.pdf

¹¹ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_emp/@emp_ent/documents/publication/wcms_432859.pdf

¹² https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_886647.pdf

- Intégrer **la transition équitable dans le PNEC de manière concrète et transparente**, en évaluant clairement l'impact sur l'emploi et la préparation des travailleurs. Réaliser des évaluations des impacts sociaux et économiques de la transition, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables. Encourager le dialogue social au sein de chaque comité mixte sur la transition équitable. Veiller à ce que les travailleurs aient leur mot à dire sur les plans climatiques des entreprises par le biais de la consultation sociale.

5. Justice de genre

La justice de genre est un pilier essentiel de la justice climatique. La COP 29 marque la fin du plan d'action quinquennal pour la justice de genre (GAP), qui sera réexaminé afin d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de l'action climatique. Il s'agit d'une occasion importante qu'il ne faut pas manquer. La Belgique doit s'efforcer de maintenir cette question au premier plan de l'ordre du jour.

International :

- Exiger que toutes les négociations de la COP 29 soient **transformatrices sur le plan du genre**, c'est-à-dire qu'elles visent à briser les inégalités de genre et à promouvoir activement l'égalité des droits et des chances pour les femmes, dans toute leur diversité, et pour les autres groupes marginalisés. Veiller à ce que les négociations soient inclusives et à ce qu'il y ait une représentation équilibrée des personnes ayant des orientations sexuelles, des identités de genre, des expressions de genre et des caractéristiques sexuelles différentes.
- Plaider dans le cadre des négociations pour le nouveau plan d'action **en matière de justice de genre (GAP)** pour :
 - **Un timeframe d'au moins 10 ans ;**
 - **Des indicateurs et des calendriers clairs** pour suivre les progrès. Il devrait s'agir d'indicateurs collectifs et d'indicateurs pouvant être ventilés par parti ou par institution afin de permettre un suivi détaillé ;
 - **Une approche intersectionnelle** pour que l'action climatique intègre pleinement l'objectif de la justice de genre, y compris par le biais des données ;
 - **L'amélioration de la cohérence** en garantissant des activités substantielles, axées sur les processus, de sorte que les activités du GAP soient réactives et efficaces ;
 - Le futur plan d'action mondial devrait **soutenir et préciser les actions nationales**, et s'articuler avec les processus et ressources existants.
- Améliorer la disponibilité des données et **d'informations spécifique au genre** en demandant au GIEC de préparer un rapport spécial sur la relation entre le genre et le climat. Au niveau national, inclure une section spécifique pour les données sur le genre et le climat dans le Centre climatique belge et dans les administrations régionales et fédérales.

Belgique et UE :

- Mettre en œuvre les engagements belges dans le cadre de la **"Coalition d'action sur l'action féministe pour la justice climatique"** et de la "Déclaration de la COP 28 sur la transition juste et l'action climatique sensibles au genre"¹³.
- Placer le genre au cœur de la mise à jour du PNEC. Plus précisément, nous demandons :
 - Une **mise en œuvre ambitieuse** du plan d'action genre, conformément aux recommandations du Conseil Consultatif Genre Développement¹⁴.
 - **Appliquer une double approche (à la fois transversale et spécifique) à l'intégration de la dimension de genre.** Cela signifie que l'intégration de la dimension de genre devrait être systématiquement intégrée dans l'élaboration de la politique climatique, la planification et l'établissement de rapports, de manière à ce que de genre soit prise en compte à tous les stades.
 - **Veiller à ce que la transition juste soit également féministe**, en remettant en question la division du travail selon le genre et l'origine ethnique, qui place les personnes dans des secteurs de services et de moyens de subsistance informels, mal rémunérés et précaires. Elle doit remettre en question le concept même de travail, afin que les soins non rémunérés et le travail domestique, qui sont principalement effectués par des femmes et des filles racisées, soient valorisés, reconnus, réduits et redistribués.

6. Pertes et préjudices

Nous sommes entrés dans l'ère des "pertes et préjudices" au cours de laquelle les pays et les communautés subissent les effets irréversibles du changement climatique, qu'ils soient économiques ou immatériels. Il est urgent d'opérationnaliser les mesures relatives prises lors de la COP28 visant à fournir des mécanismes de financement pour aider les pays à faible revenu à faire face aux pertes et préjudices, y compris via le Fonds.

- Reconnaître les pertes et préjudices comme un pilier à part entière de l'Accord de Paris et prendre des engagements concrets **en matière de soutien financier pour faire face aux pertes et préjudices**, en se concentrant sur les conséquences du dérèglement climatique après que les événements lents ou extrêmes se sont produits.
- Mettre l'accent sur **l'opérationnalisation du Fonds pour les pertes et préjudices**. Demander que des décisions soient prises lors de la COP 29 sur la structure de gouvernance et la mobilisation des ressources nécessaires afin que les communautés et les pays touchés puissent rapidement accéder à l'assistance technique et au soutien financier.

¹³ Voir engagements Action Coalition on Feminist Action for Climate Justice (Coalition d'action féministe pour la justice climatique)

¹⁴ Voir Avis CCDG (2022)

- Le Fonds **doit être accessible aux groupes marginalisés et aux acteurs locaux**, en plus des institutions financières traditionnelles. Des mécanismes d'allocation flexibles et transparents sont nécessaires pour garantir que les fonds soient utilisés efficacement là où ils sont le plus nécessaires.
- **Plaider pour un système efficace d'allocation des ressources** basé sur l'étendue des dommages climatiques, les estimations des coûts de restauration et de reconstruction, et les priorités des pays à faible revenu touchés. Conformément au mandat de Sharm-El-Sheik, ce financement devrait couvrir à la fois les pertes et préjudices économiques et non économiques.
- Garantir **les principes d'équité, de responsabilité historique et du pollueur-payeur**¹⁵. En tenant compte de ces principes, tous les pays en développement devraient être éligibles au financement.
- Reconnaître **le problème croissant des déplacements climatiques** dans le cadre du mécanisme international de Varsovie sur les pertes et préjudices et le besoin urgent de trouver des solutions aux niveaux international, régional et national qui respectent les droits humains à tous les stades du déplacement. Mettre en œuvre les recommandations de la task force sur les déplacements adoptées lors du sommet sur le climat de Katowice (COP24)¹⁶.

7. Adaptation aux changements climatiques

Malgré les progrès réalisés dans la reconnaissance de la résilience mondiale au dérèglement climatique, il reste des lacunes importantes en matière d'ambition et de mise en œuvre de l'adaptation au dérèglement climatique qui doivent être comblées de toute urgence.

- Plaider pour que le **Global Goal on Adaptation** comprenne des objectifs, des indicateurs et des financements clairs afin que les pays et les communautés les plus touchés reçoivent le soutien nécessaire à la mise en œuvre de leurs plans nationaux d'adaptation.
- Veiller à ce que les indicateurs tiennent compte de **la santé des sols et de la résilience des systèmes de production agricole** au changement climatique.
- Respecter sans délai l'engagement d'augmenter **le financement de l'adaptation** d'ici 2025 par rapport à l'année de référence 2019. La Belgique, en tant que leader dans le financement de l'adaptation, doit montrer la voie.

8. Agriculture et systèmes alimentaires

Le "Sharm el-Sheikh Joint Work on Implementation of Climate Action on Agriculture and Food Security" (SSJWA) a marqué une avancée importante avec une feuille de route pour des actions systémiques jusqu'à la COP31. Les questions relatives à l'alimentation et à l'agriculture jouent un rôle de plus en plus important dans les négociations sur le climat, car elles sont essentielles à la

¹⁵ Voir également Climate Action Network International position p.4 governance van het Loss and Damage Fund (2023)

¹⁶ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/2018_TFD_report_17_Sep.pdf

fois pour l'atténuation et l'adaptation. Une transformation basée sur les principes agroécologiques est cruciale à cet égard.

International

- **Prioritiser l'agroécologie** au sein de la SSJWA et des autres espaces de décision de la COP abordant l'agriculture et l'alimentation et des plans nationaux en découlant. Cela devrait conduire à des systèmes alimentaires équitables et durables, conformément aux 13 principes agroécologiques du HLPE.
- Assurer la reconnaissance par et SSJWA et d'autres groupes de travail de la CCNUCC que **l'agriculture à petite échelle**, qui représente 80 % des agriculteurs dans le monde, est une priorité en matière d'adaptation et de financement, en particulier dans les pays du Sud.
- Adopter au sein de la SSJWA, une **approche fondée sur les droits humains** et la participation, avec des mesures visant à garantir le droit à l'alimentation et à respecter les droits des petits producteurs et des communautés rurales. La SSJWA devrait :
 - Tenir compte de la déclaration des Nations unies sur les droits des agriculteurs (UNDROP) et des recommandations du groupe de travail des Nations unies¹⁷.
 - Assurer la participation du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) afin que les conclusions de la SSJWA soient alignées sur les lignes directrices et les recommandations du CSA et sur les rapports du groupe d'experts de haut niveau (HLPE)¹⁸.
 - Garantir la participation active des organisations d'agriculteurs, des populations autochtones et des groupes vulnérables touchés par la faim, dans le cadre du mécanisme de la société civile et des populations autochtones.

Belgique et UE

- **Développer une approche holistique des systèmes alimentaires** et des changements climatiques. Les 159 pays, dont la Belgique et l'UE, qui ont signé la Déclaration des Émirats (2023) s'y sont engagés d'ici 2025¹⁹. En outre, les habitudes alimentaires doivent également changer, en particulier dans les pays à revenus élevés et supérieurs. Cela peut se faire en réduisant la consommation de produits d'origine animale, conformément aux directives des agences de santé publique.
- **Soutenir politiquement et financer l'agroécologie et pratiques connexes**, telles que l'agriculture biologique, la diversification des cultures et l'agroforesterie.

¹⁷ Zie met name de volgende rapporten: UN Secretary General (2023), "Adverse impact of climate change on the full realization of the right to food" [A/HRC/53/47](#); M. Fakri (2024), "Fisheries and the right to food in the context of climate change", Report of the Special Rapporteur on the Right to Food, [A/HRC/55/49](#) ; D. Boyd (2021), "Healthy and sustainable food: reducing the environmental impacts of food systems on human rights", Report of the Special Rapporteur on the issue of human rights obligations relating to the enjoyment of a safe, clean, healthy and sustainable environment, [\[A/76/179\]](#)

¹⁸ <https://www.csm4cfs.org/fr/>

¹⁹ <https://www.COP28.com/en/food-and-agriculture>

- **Exclure des aides publiques nuisibles** à l'environnement ou entraînant la disparition des petites exploitations, selon le principe "do no harm" (ne pas nuire)
- **Accroître les efforts de réduction du méthane**, conformément aux engagements pris lors de la COP26 dans le cadre de l'engagement international en faveur du méthane. Des actions supplémentaires, basées sur les sources, sont nécessaires pour atteindre la réduction promise de -30% de méthane d'ici 2030.

9. Nature et biodiversité

L'arrêt de la perte de biodiversité est un levier important pour l'atténuation du dérèglement climatique et l'adaptation à celui-ci. À la suite des décisions de couverture de la COP 26 et de la COP 27, le Bilan Mondial (COP 28) a réitéré l'importance de la protection, de la conservation et de la restauration de la nature et des écosystèmes. Cela devrait se faire conformément au cadre mondial pour la biodiversité (CMB) de Kunming-Montréal.

International

- **Soutenir la création d'un axe de travail sur le climat et la nature** par le biais des décisions de couverture. En se concentrant, d'abord sur la mise en œuvre des décisions et des conseils sur la nature issus des décisions de couverture de la COP26 et de la COP27 et de l'inventaire mondial et ensuite sur l'approfondissement des synergies entre les CDN et les SPANB²⁰ (biodiversité) afin de maximiser les avantages pour la société.
- Reconnaître que **les solutions climatiques fondées sur la nature** doivent jouer un rôle de premier plan dans les plans nationaux d'adaptation et contribuer à l'atténuation du changement climatique. Soutenir le principe selon lequel les solutions fondées sur la nature ne doivent pas être utilisées comme substitut à l'atténuation des gaz à effet de serre. Œuvrer pour que ces solutions deviennent la norme au lieu de l'infrastructure grise.
- Renforcer le rôle de la Belgique en tant que "**Blue Leader**" en appliquant le principe de précaution à la politique océanique, notamment en ce qui concerne les grands fonds marins. Soutenir et signer un **moratoire international sur l'exploitation minière en eaux profondes** et jouer un rôle de premier plan dans le développement et le déploiement d'une économie circulaire de partage, y compris l'innovation dans ce sens.

La Belgique et UE

- En tant que Belgique, être pionnière dans la mise en œuvre du GBF. Mettre à jour en profondeur **la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) révisée**. L'essentiel est de :
 - Rehausser l'ambition : le NBS devrait refléter la mission du GBF, à savoir : Enrayer et inverser la perte de biodiversité d'ici à 2030.
 - Fixer des objectifs stratégiques et opérationnels SMART juridiquement contraignants (avec des échéances ne dépassant pas 2029) et des indicateurs associés. La stratégie ne comporte pas non plus de plan d'action contenant des

²⁰ Stratégie et Plan d'Actions Nationaux pour la Biodiversité

mesures politiques, juridiques, fiscales, économiques et autres pour chaque objectif

- Élaborer d'un plan national de financement de la biodiversité et de plans d'action sectoriels.
- Assurer **un financement suffisant** pour atteindre les objectifs européens et internationaux en matière de biodiversité. Selon une étude réalisée par le WWF (mai 2023), notre pays devra investir 862 millions d'euros supplémentaires par an au cours de la prochaine législature pour respecter tous ses engagements en matière de biodiversité²¹. L'étude donne également un aperçu des principaux leviers dont disposent déjà les autorités belges pour combler le déficit d'investissement.
- **Lutter contre la perte de biodiversité globale par le biais de la consommation belge.** Mettre en pratique les engagements pris (dialogue sur les forêts, l'agriculture et le commerce des produits de base et le partenariat de la déclaration d'Amsterdam). Nous demandons également à la Belgique de veiller à l'application de la directive EUDR, de contribuer de manière adéquate aux partenariats et à la coopération prévus par la loi avec les pays producteurs, avec un accent particulier sur les communautés autochtones et locales, et d'assurer un soutien au niveau européen pour la révision de la loi concernant d'autres écosystèmes, tels que les savanes.
- Assurer la cohérence des positions belges avec le niveau européen via le développement de sa propre politique nationale.
 - Au niveau belge, cela signifie **mettre en œuvre la loi européenne sur la restauration de la nature**, ce compris l'élaboration de plans de restauration de la nature ambitieux et clairs et la mise en œuvre des plans de gestion élaborés pour les zones marines Natura 2000.
 - **Inciter les entreprises à cartographier leur impact** (scope 1, 2 & 3) sur la biodiversité et les encourager à élaborer par la suite des objectifs, des stratégies et des actions appropriés pour réduire cet impact conformément aux directives *Corporate Sustainability Due Diligence* et *Corporate Sustainability Reporting*. Pour ce faire, nous encourageons l'utilisation d'objectifs scientifiques (**Science Based Targets**), tant pour le climat que pour la biodiversité.

10. Marché carbone

Les discussions autour de l'Article 6 doivent garantir que des garde-fous encadreront l'implémentation des marchés carbone. Assurer davantage de transparence est la première étape pour rendre ces mécanismes justes et efficaces. Actuellement, la possibilité de les utiliser pour faire du greenwashing est trop importante que pour être considéré comme un moyen de réduction des émissions.

²¹ <https://wwf.be/nl/publicatie/rapport-de-belgische-biodiversiteitsfinancieringskloof>

- Garantir que les marchés du carbone **ne faussent pas la mise en œuvre et l'ambition nationales** et/ou donner une fausse crédibilité internationale à des entreprises privées par le biais de projets qui prétendent faussement être "neutres en carbone" ou réduire l'impact de leurs activités sur le climat (greenwashing).
- Inclure, au minimum, dans la structure de base des accords de coopération tous les critères démontrés par l'organisation Carbon Market Watch pour **contrer les fausses réductions d'émissions** (telles que le double comptage, les mécanismes d'évitement du carbone, les crédits non autorisés, etc.)
- **Exiger une transparence totale et un accès clair à l'information** sur les projets de ces marchés afin que la société civile et les acteurs extérieurs puissent contrôler ces mécanismes.
- Les parties doivent s'assurer qu'elles continuent à renforcer et à appliquer strictement les garanties sociales et environnementales récemment adoptées²².
- **Exclure l'éligibilité du secteur foncier aux crédits carbone** (en raison du caractère non durable des crédits générés, de l'impact négatif sur les droits humains et le droit à l'alimentation). Les parties doivent s'assurer qu'elles continuent à renforcer et à mettre en œuvre de manière stricte les garanties sociales et environnementales récemment adoptées.
- Reconnaître que l'article 6.8 sur les "approches non marchandes" est l'article le plus approprié pour soutenir les activités dans le secteur agricole²³.

11. Les jeunes, les enfants et les générations futures

Les enfants, qui représentent un tiers de la population mondiale et plus de la moitié de la population dans de nombreux pays vulnérables au dérèglement, sont impactés disproportionnellement. Compte tenu des conclusions et des recommandations du commentaire général du Comité des droits de l'enfant des Nations unies²⁴, la Belgique devrait défendre leurs droits et leur bien-être lors des négociations internationales sur le climat.

- Promouvoir, par exemple au sein de la délégation belge, **la participation de représentants de la jeunesse au sein des délégations nationales** lors des négociations sur le climat. Plaider également pour que la CCNUCC soit mandatée pour fournir une traduction adaptée aux enfants des décisions de la COP afin de promouvoir leur participation au processus. De plus, renforcer l'accès à l'information et de la participation des enfants et des jeunes à l'agenda de la Belgique dans les actions et mandats internationaux, car il s'agit de leur droit.
- Veiller à ce que **l'équité intergénérationnelle** soit toujours garantie lors des négociations. Suite au premier Dialogue d'experts sur les enfants et le changement climatique, nous

²² <https://www.climatechangenews.com/2024/05/09/un-agrees-carbon-market-safeguards-to-tackle-green-land-grabs/>

²³ <https://www.clara.earth/pa68>

²⁴ Voir les photos 26: <https://www.ohchr.org/en/documents/general-comments-and-recommendations/general-comment-no-26-2023-childrens-rights-and>

demandons à la Belgique de reprendre les conclusions et recommandations formulées dans le rapport informel de la CCNUCC, à la COP 29 et de poursuivre ses efforts pour intégrer les droits des enfants dans les différentes négociations.

- Plaider en faveur de la mise en forme des CDN :
 - La collecte, l'utilisation et la communication de données spécifiques à l'âge et au genre pour l'action et la politique climatique.
 - La Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant et le droit de l'homme à un environnement propre, durable et sain.
- Garantir **l'accès à l'éducation environnementale et aux questions climatiques** pour les jeunes dans leur curriculum scolaire²⁵.

Contact

Nicolas Bormann, coordinateur politique de la Coalition Climat - Nicolas.bormann@cncd.be

²⁵ <https://forumdesjeunes.be/wp-content/uploads/2023/01/Avis-Education-a-lEnvironnement-Forum-des-Jeunes.pdf>